

*Forum Africain des Parlementaires pour l'Education  
(FAPED)*

*CONFERENCE GENERALE CONSTITUTIVE*

*Dar Es-Salaam, Tanzanie  
27 Novembre - 2 Décembre, 2002*

*Projet de Programme et de  
Mobilisation des Ressources  
(2003 – 2006)*

## FORUM DES PARLEMENTAIRES AFRICAINS POUR L'EDUCATION (FAPED)

# PROJET DE PROGRAMME ET DE MOBILISATION DES RESSOURCES (2003 - 2006)

### A/ FONCTIONNEMENT DES ORGANES

#### 1°) DIRECTION EXECUTIVE

Durant le premier semestre 2003, il sera installé, au siège du BREDA même, la Direction du Forum qui comprendra :

- Le Directeur Exécutif,
- L'Assistant,
- La Secrétaire

**Coût** : le Bureau décidera du statut et de la rémunération du personnel. Les charges de fonctionnement seront réduites grâce aux facilités accordées par le BREDA.

#### 2°) BUREAU

Conformément aux statuts, il est prévu une réunion annuelle du Bureau.

La première réunion du Bureau se tiendra à Dakar au siège, et coïncidera avec l'installation du Secrétariat (juin/juillet 2003).

**Coût d'une réunion annuelle : 30.000 dollars**

#### 3°) COMITE PARLEMENTAIRE NATIONAL

Le Bureau, en liaison avec le BREDA, favorisera la création des comités parlementaires pour l'Education dans les pays membres. Les comités devront tous être installés au cours de l'année 2003. Ils auront acquitté leurs contributions.

#### **4°) DECOUPAGE EN REGIONS**

Le Forum comprend six (6) régions :

- ┌ **Afrique de l'Ouest** : (Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Mauritanie, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo) ;
- ┌ **Afrique du Nord** : (Maroc, Algérie, Libye, Tunisie, Egypte)
- ┌ **Afrique Centrale** : (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sao Tomé & Principe, Tchad) ;
- ┌ **Afrique de l'Est** : (Burundi, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda, Somalie, Tanzanie, Soudan) ;
- ┌ **Afrique Australe** : (Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie, Zimbabwe) ;
- ┌ **Pays de l'Océan Indien** : (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles)

Il sera procédé à la structuration des régions. Le membre du Bureau issu de la même région est chargé de la coordination des activités de celle-ci.

#### **5°) CONFERENCE GENERALE**

La Conférence générale se réunit tous les deux ans. Elle adopte le programme d'activités et le budget ; elle définit les grandes orientations.

**Coût d'une Conférence générale : 400.000 \$ US.** Il est prévu deux Réunions durant la période 2003-2006, soit **800.000 \$ US.**

##### **o PROGRAMMES OPERATIONNELS**

Le Programme quadriennal d'activités (2003 – 2006) dans la phase de démarrage du Forum vise les objectifs suivants :

- ┌ **Promouvoir le plaidoyer** : Il est nécessaire, de prime abord de réaliser une mise à niveau pour permettre aux parlementaires en général, aux membres des comités nationaux en particulier, d'acquérir le même outillage conceptuel, scientifique et méthodologique. Aussi, sera-il organisé des séminaires, ateliers de sensibilisation et d'imprégnation.

Ce travail de plaidoyer doit se traduire par :

- o Une participation plus active aux débats ;
- o Une prise en charge plus affirmée des besoins individuels et collectifs ;

**FAPED-02/WD.4**

- Une campagne de sensibilisation et d'information à la base, sur des questions majeures (éducation des filles, des femmes, participation des collectivités,
- associations au financement des projets éducatifs, enseignement obligatoire, etc) ;
- Une intervention auprès des bailleurs de fonds pour qu'ils soient en phase avec les collectivités.

Les thèmes à développer sont multiples. A titre indicatif, on peut en citer quelques uns : éducation en milieu rural, éducation des filles et des femmes, formation professionnelle, analphabétisme et pauvreté, exode des cadres, accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, maladies sexuellement transmissibles à l'école, Droit à l'éducation, enseignement obligatoire, évaluation du MINEDAF, du Forum mondial de l'Education etc.

- ┌ **Améliorer l'environnement juridique** : les comités doivent disposer chacun d'un document synoptique comprenant l'ensemble des textes juridiques relatifs à l'éducation adoptés au niveau national et au niveau international, notamment par l'UNESCO.

Les comités seront appelés à revisiter les textes, à en faire l'évaluation pour une mise aux normes de la communauté universelle (généralisation de l'enseignement obligatoire par exemple)

- ┌ **Renforcer les capacités des parlementaires par :**

- L'information ;
- Le contrôle de l'exécutif, le suivi de grandes conférences internationales qui se sont déjà tenues (Durban, Dakar) ;
- La participation aux prochaines rencontres internationales (MINEDAF, Conférence générale de l'UNESCO, etc.) ;
- Les initiatives parlementaires (propositions de lois, accroissement des ressources budgétaires) ;
- Une expertise plus grande ;
- L'accroissement des moyens matériels, logistiques et financiers.

- ┌ **Renforcer la dynamique de l'Union Africaine** : le Forum, comme son nom l'indique, est un espace de dialogue, d'échanges, de rencontres. C'est un lieu ouvert et pluriel, un lieu de consensus, de prise de parole et de décision. Les Parlementaires, sur la base d'idéaux simples, pourraient travailler avec l'Union Africaine : généralisation de l'enseignement en éradiquant du continent, l'analphabétisme, promotion d'une culture de paix, de concorde, de respect mutuel, de démocratie, accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, promotion de la fille et de la femme. Par des échanges divers, par une coordination et harmonisation de nos législations, domaine où excelle l'art parlementaire, les députés et sénateurs du continent apporteront leur contribution irremplaçable, au processus en cours d'union de nos peuples.

Le Programme d'activités comporte quatre niveaux :

- └ National
- └ Régional
- └ Panafricain
- └ International.

○ **Niveau National** : Il est prévu

- └ La création de comités parlementaires fonctionnels (locaux au sein des Parlements, équipement) ;
- └ L'adoption par ces comités de plan d'action comprenant : audition, débats en commission et en plénière, questions d'actualité, questions orales, questions écrites, enquêtes, édition de bulletins d'informations, conférences, causeries, séminaires, propositions de lois pour améliorer le dispositif juridique ;
- └ Les voyages d'études à l'intérieur du pays ou d'un pays à l'autre ;
- └ La mise à disposition d'assistants parlementaires.

A la fin de chaque année, un rapport d'activités sera établi par le comité national pour être transmis au Secrétariat qui en fera l'exploitation et la diffusion auprès des pays membres, des bailleurs de fonds et de la communauté parlementaire internationale.

**Coût estimatif : 20.000 \$ US par comité et par an.**

**Recommandation** : L'Assemblée Générale invite les Parlements nationaux et le Secrétariat à favoriser la création, le fonctionnement et le financement des activités des comités parlementaires nationaux.

- **Niveau Régional** : Après leur structuration et la définition de leur mode de fonctionnement, les régions feront parvenir, au Secrétariat, leur programme spécifique d'activités comprenant : ateliers régionaux ou bilatéraux, visites parlementaires, initiatives parlementaires pour harmoniser des textes juridiques, colloques, etc.

**Coût d'un colloque régional : 60.000 \$ US**

**Recommandation** : l'Assemblée Générale invite le Secrétariat à organiser, dans chaque région, une réunion parlementaire durant l'exercice 2003 – 2006.

- **Niveau Panafricain** : le FAPED organisera à l'échelle panafricaine une grande rencontre quadriennale (conférence ou colloque). Elle pourrait se tenir,

**FAPED-02/WD.4**

pour des raisons d'économie budgétaire, en marge de l'Assemblée Générale.  
Un des thèmes suivants pourrait être retenu pour le programme quadriennal :

- ┌ La Place de l'Education dans le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) ;
- ┌ Les Parlements dans la Lutte contre l'Analphabétisme des Filles et des Femmes ;
- ┌ Pauvreté et Analphabétisme ;
- ┌ Droit et Education.

**Coût estimatif d'une conférence panafricaine : 350.000 \$ US**

**Recommandation** : l'Assemblée Générale invite le Secrétariat à organiser, durant l'exercice 2003-2006, une réunion parlementaire panafricaine.

- **Niveau International** : Le FAPED développera un partenariat multiforme pour promouvoir ses activités et mobiliser des ressources. Les organisations suivantes seront ciblées :
  - ┌ L'UNESCO comme partenaire privilégié ;
  - ┌ Les autres Institutions du système des Nations Unies : UNICEF, FNUAP, PNUD etc. ;
  - ┌ Les Institutions Africaines : Union Africaine, BAD ;
  - ┌ Les Institutions de financement : Banque Mondiale, Banques Centrales, Banques privées ;
  - ┌ Les Institutions Parlementaires : Union Parlementaire Africaine, (UPA), Union Interparlementaire Arabe, Comité parlementaire de l'UEMOA, Parlement de la CEDEAO, Forum des Parlementaires de la SADC, Parlement de la CEMAC, COMMONWEALTH, Assemblée des Parlementaires de la Francophonie, Forum des Parlementaires Africains et Arabes pour la Population et le Développement ;
  - ┌ Les ONG, collectivités locales, associations éducatives (enseignants, élèves, parents d'élèves).

Le Bureau entreprendra toute action en vue d'un partenariat dynamique et fructueux avec les organismes internationaux. Des programmes conjoints pourront être exécutés dans ce sens.

**Résolution** : L'Assemblée Générale autorise le Bureau à passer tout accord de partenariat avec des organismes œuvrant à la promotion de l'école en Afrique. Le Bureau en rendra compte à l'Assemblée Générale.

## **C/ MOBILISATION DES RESSOURCES**

**FAPED-02/WD.4**

Le programme quadriennal d'activités ne peut être opérationnel que si son exécution est garantie par une bonne mobilisation des ressources. Les fonds devront provenir :

- des pays membres (Parlements, gouvernements, institutions internationales, ONG, banques, sociétés civiles, associations diverses, collectivités locales, etc.) ;
- de la communauté internationale : l'UNESCO, plus précisément, le BREDA, est la tête de file des partenaires.

Concernant les ressources à dégager au plan national, elles doivent provenir d'abord des Parlements, sous la forme de :

- contribution au budget du Forum ;
- subventions aux activités des comités parlementaires (fonds, billets d'avion, per diems etc.) ;
- soutien logistique pour les activités sur le terrain ;
- soutien matériel (locaux, équipement, personnel) ;
- soutien à l'organisation d'ateliers, de séminaires, de colloques, de causeries dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du plaidoyer (frais d'hébergement, de restauration, de déplacements, etc.).

Il est vivement recommandé d'explorer d'autres sources de financement : gouvernements, institutions internationales concernées par le programme, les ONG, les banques, les collectivités locales.

Il doit être possible, au plan interne, de lever des fonds de 20.000 dollars, somme minimale nécessaire au fonctionnement d'un comité parlementaire national.

L'effort national est nécessaire, il est le signe de l'engagement du pays membre. Il donne crédibilité et viabilité au projet. C'est un pré-requis à l'engagement de la communauté internationale.

Concernant la communauté internationale, l'Assemblée Générale doit recommander au BREDA, chef de file des partenaires, d'entreprendre les démarches pour mobiliser des fonds dans le cadre d'un partenariat. La liste non exhaustive des partenaires éventuels est indiquée plus haut.

Ces fonds serviront :

- au fonctionnement du Secrétariat et des autres organes,
- à l'appui institutionnel aux comités nationaux,
- au financement des activités régionales,
- au financement des activités panafricaines (conférence panafricaine quadriennale).

Dans la phase actuelle du projet, un budget ne pourrait être dressé, mais seulement des lignes de masse peuvent être tracées et quelques pistes indiquées pour le financement des activités majeures, durant le quadriennum. Il appartiendra au Secrétariat, une fois installé, d'établir le budget.

Cependant, il est intéressant que les membres du Groupe de Contact perçoivent, dès maintenant, les grandes tendances budgétaires, afin qu'ils aient l'exacte mesure des efforts à consentir, surtout au plan national, pour la mobilisation des ressources.

**FAPED-02/WD.4**

Nonobstant les charges liées au fonctionnement des organes (Secrétariat, Bureau), le financement des activités s'énonce dans les grandes lignes comme suit :

**Comités nationaux** : 20.000 \$ US X 4 X 53 = **4.240.000 \$ US**

Bailleur principal : pays membre (Parlement)  
Bailleur secondaire : partenaires

**Programme régional** : 60.000 \$ US X 6 = **360.000 \$ US**  
(rencontre par région)

Bailleur principal : partenaires  
Bailleur secondaire : pays membres

**Programme panafricain** : **360.000 \$ US**  
(une rencontre panafricaine)

**TOTAL** **5.960.000 \$ US**

**Résolution** : l'Assemblée Générale autorise le Bureau à initier toute action, avec l'appui du BRENDA, pour la mobilisation des fonds auprès de la communauté internationale.

## **D/ RESULTATS ATTENDUS**

L'impact du programme du Forum doit se faire sentir au bout d'une année d'activités, en améliorant au sein des parlements la perception que les députés et sénateurs ont des questions d'éducation. Cette évolution pourra se traduire :

- ┌ Par l'augmentation des ressources budgétaires allouées à l'éducation ;
- ┌ La richesse des débats en commissions et en plénière sur l'éducation ;
- ┌ L'amélioration de l'environnement juridique ;
- ┌ Le renforcement des capacités de contrôle grâce à une expertise plus pointue des parlementaires ;
- ┌ Un dialogue plus intime entre l'élu et les mandants (les collectivités locales, les individus, les associations et institutions) ;

***FAPED-02/WD.4***

- ┌ Un engagement plus marquant dans le dénouement des crises scolaires et universitaires. Le député pourra ainsi jouer en cas de nécessité le rôle de médiateur et de modérateur, il peut même être envisagé pour ce faire la création d'une petite structure au sein de chaque comité dénommée : observatoire des crises scolaires et universitaires ;
  - ┌ Un accroissement des échanges entre parlementaires grâce notamment à la création d'un bulletin de liaison et l'installation d'un site Internet : les activités des comités nationaux et du Forum en seront plus visibles ;
- Une coopération accrue à l'échelle régionale et panafricaine pour la promotion de l'école, des valeurs de paix, de démocratie et pour l'Union Africaine.